

Nantes le 6 septembre 2021,

CENTRES DE SANTÉ ASSOCIATIFS : UN INVESTISSEMENT FORT ET URGENT DANS L'ATTRACTIVITE DES METIERS

Garantir le principe constitutionnel d'égal accès aux soins, c'est permettre aux habitants d'un territoire, quel qu'il soit, de bénéficier de services pertinents et de qualité. Face à la désertification médicale, en milieu rural ou en quartiers prioritaires, les centres de santé organisent la présence ou le maintien d'une offre de soin, pour assurer une prise en charge au plus près des besoins de santé. Ils constituent l'un des maillons de l'organisation sanitaire de proximité à la faveur des plus vulnérables. **Si leur utilité sanitaire et sociale n'est plus à démontrer, elle est aujourd'hui à reconnaître.**

Après plusieurs mois d'une crise sanitaire sans précédent, dans un contexte de fortes tensions entre exigences de qualité de service et moyens humains disponibles, les impératifs d'attractivité des métiers et de fidélisation des professionnels sont devenus cruciaux.

Des efforts indéniables des institutions publiques ont été consentis à la faveur de l'hôpital et, plus récemment, du secteur social et médico-social. Rémunération, temps de travail, coordination ville hôpital, le Ségur de la santé a posé les premiers jalons de mesures de revalorisation des professionnels. L'incomplétude de ces mesures, pourtant **indispensables à la reconnaissance de tous les soignants**, impacte l'organisation des soins, pouvant conduire à des refus de prises en charge. Nous sommes inquiets des réponses apportées aux plus vulnérables, quand le manque d'effectifs ne nous permet pas d'en assurer la prise en soin. Dans ce contexte, il est primordial de donner aux centres de santé, les moyens de répondre aux enjeux de l'attractivité et de la fidélisation des professionnels.

Même si des leviers d'action se profilent avec la revalorisation des emplois et des rémunérations, prévue par des conventions collectives (Avenant 43 CCN BAD), **ils ne pourront s'appliquer sans financements dédiés.** De fait, ces structures d'exercice coordonné et salarié reposent à 90% sur une tarification à l'acte.

Plusieurs fédérations nationales se sont mobilisées pour faire entendre la voix des centres de santé. Ce sont aujourd'hui les associations locales, par le biais de la confédération régionale des centres de santé C3Si Pays de la Loire, qui vous alertent, Madame la Ministre. Il en va de leur avenir. Alors même que la stratégie nationale Ma Santé 2022 a pris l'engagement d'une transformation profonde du système de santé reposant sur le déploiement de structures d'exercice coordonné, l'exclusion des centres de santé associatifs des mesures du Ségur fait peser un risque pour leur pérennité. Elle démontre, une nouvelle fois, la fragilité de leur modèle économique et la nécessité de repenser leur mode de financement. Les centres de santé ne peuvent demeurer les oubliés des mesures de revalorisation des métiers du soin, dont la crise a mis en lumière l'impérieuse nécessité.

Nous avons besoin de votre soutien pour garantir la continuité de nos structures et répondre aux impératifs d'accès aux soins pour tous, cœur de notre mission.



Véronique MAHE
Présidente de la C3Si Pays de la Loire

La Confédération des centres de santé C3Si Pays de la Loire regroupe 50 centres de santé associatifs qui emploient 482 salariés dont 390 soignants. 341 administrateurs bénévoles en assurent la gestion.